

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
Etats-Unis (UN AN)... \$2.25
Prix spécial pour les
étudiants, les instituteurs,
les institutrices et les mem-
bres de l'A. C. J. :
Canada (UN AN)... \$1.00
Etats-Unis (UN AN)... \$1.25
Etranger (Union postale.)
UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

" VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES "

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHAN-
GEMENT D'ADRESSE DOIT
ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE
L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
près Québec.

TELEPHONE : 1750

SOMMAIRE

Décret d'humanité..... VINDEK
Le premier Concile plénier du Canada.
La Saint Jean-Baptiste à Saint-Boniface en
Manitoba. — La Caisse Populaire de Say-
bec. — Le Congrès anti-maçonique de
Paris (Suite). — Les revues.
En Espagne (La Maçonnerie et l'Anarchie)....
..... ALPHONSE.
La survivance de l'âme française en Amé-
rique. — A la mémoire des victimes du ty-
phus. — Briand.
Organisation maçonnique..... LUMEN
Déclaration de Mgr l'évêque de Cahors de-
vant la Cour d'Appel d'Agen le 28 juillet
1909. — Les *Knights of Columbus*. — En
Passant : (Nous y sommes ; A propos d'un
nouvel évêché ; Quelle honte ! ; La servili-
té politique, etc.) — Petites notes.
Les *Knights of Columbus* et Mgr Archam-
beault.
En vente à *La Propagande des Bons Livres*.

DÉCRET D'HUMANITÉ

Sur la proposition de M. A. Briand, alors encore simple ministre de la Justice, M. Fallières a signé récemment un décret portant que les anciens religieux, vieux ou infirmes, pourraient conserver un logement soit dans les locaux ayant appartenu à leur Congrégation, soit dans d'autres locaux, loués par le liquidateur ou mis à la disposition de celui-ci pour cet usage.

Ce décret, M. de Narfon, dans le *Figaro*, l'a hautement approuvé ; il l'a appelé un décret d'humanité. Soit ! J'accorde qu'il remédie à l'une des nombreuses lacunes de la loi spoliatrice de 1904. Mais pour les sectaires, qui furent les auteurs de cette loi, combien il est imprudent ! Il est un témoignage accablant contre l'étroitesse de leurs vues et la barbarie de leur conduite. Donc, plus de quatre ans après la promulgation de la loi, voilà M. Briand, un de leurs complices, qui confesse publiquement qu'ils ont été d'une imprévoyance cruelle à l'égard des Congréganistes âgés, infirmes et dénués de moyens d'existence. Pauvre M. Combes ! Quel soufflet vous recevez là ! Vous vous montriez si fier, en 1904, de votre rôle d'émancipateur ! Vous n'estimiez pas d'œuvre plus bienfaisante que celle de libérer des milliers d'êtres humains des deux sexes, ligottés par les horribles chaînes des trois vœux et avilis par la défroque religieuse ! Pour en hâter le succès, vous ordonniez impitoyablement la fermeture et la mise en vente des châteaux, honte de notre planète, où étaient détenus ces pauvres captifs ! Vous ne vouliez plus voir un couvent à la surface du territoire français ! Seulement, voilà ! vous oubliez une chose ! Vous

oubliez que parmi les prisonniers, ainsi généreusement libérés par vous, il pouvait y avoir des pauvres vieillards et des malades, auxquels le cachot était cher, et, qui, en tous les cas, jetés dehors, allaient se trouver sans abri, face à face avec le dénuement et la misère noire. Car — autre petit détail qui vous échappait — vous ne songiez nullement à leur procurer la moindre sécurité pour le reste de leurs jours.

Aveuglé par votre haine vous vous montriez un idéologue de très courte vue. Vous vous enthousiasmiez pour l'inaliénabilité des droits de l'homme, pour l'inaliénabilité du droit de vendre, d'acheter, de se marier ; vous suffoquiez d'indignation à la pensée qu'on pouvait encore au 20^e siècle induire des hommes et des femmes à sacrifier des prérogatives, inséparables du titre d'homme et de citoyen. En attendant vous coupiez les vivres à une multitude de vos compatriotes. Vous étiez jaloux de leur rendre malgré eux, le droit de vendre et d'acheter, et vous ne vous faisiez pas scrupule de leur supprimer le droit de vivre en leur enlevant tout moyen d'existence. Digne fils des Jacobins de 1793, qui pleuraient de tendresse à la lecture d'une idylle de Berquin, et voyaient tranquillement des milliers de têtes d'innocents tomber sous le couteau de la guillotine !

Notez que, s'il est insignifiant comme mesure remédiate et humanitaire, le décret Briand a une portée considérable comme démenti de la loi Combes. Il ne vient au secours que des congréganistes vieux et infirmes ; mais le considérant, sur lequel il s'appuie, ne se borne pas à eux seuls. Si on leur procure un logement, c'est, dit-on, qu'ils sont dénués des moyens d'existence.

Des Congréganistes jeunes et d'âge mûr ne peuvent-ils pas se trouver dans la même situation ? En les chassant de chez eux, en les arrachant à des occupations, auxquelles ils étaient aptes, et qui leur fournissaient au moins le pain de chaque jour, la République s'est-elle souciée de leur voter une indemnité ou de leur procurer un dédommagement quelconque, ne fut-ce qu'en les aidant à trouver un emploi pour leurs bras et leur intelligence ? Non ; elle s'est contentée de les mettre sur le pavé et de leur interdire par surcroît la plupart des carrières que leur passé et leur formation intellectuelle les rendaient capables de remplir. Pour une émancipatrice et une libératrice, que prétendait être la République, avouez que c'était singulier. Au Vénérable Cardinal Richard, demandant à M. Combes ce qu'il allait faire de toutes les religieuses, mises hors de leurs couvents, M. Combes aurait répondu, paraît-il : Mariez-les ! Ce n'était pas plus malin ; et le farouche

dictateur anticlérical ne songeait pas même à fonder une agence matrimoniale pour ce lot de nouvelles candidates au mariage.

M. Briand va-t-il suppléer à cette nouvelle lacune.

Mais quoi ! si l'actuel Premier Ministre de France entreprenait de réparer toutes les injustices commises par ses prédécesseurs, il serait complètement débordé par cette seule occupation ; il ne pourrait songer ni au Maroc, ni aux élections, ni à caser ses favoris. Nous sommes bien tranquilles là-dessus. Nous savons que le sort des religieux et des cléricaux ne le tracasse guère. S'il pense à eux, ce sera pour leur susciter quelque nouvel embarras bien plutôt que pour leur rendre quelqu'un des droits les plus élémentaires qu'on leur a brutalement ravés.

Qu'il soit remercié cependant pour ce décret d'humanité, qu'il a sans doute rédigé dans un moment de distraction involontaire, et qui met si bien en relief, sans y remédier d'une façon appréciable, l'incohérence cruelle de nos odieux blocards ! Honte éternelle à ces hypocrites législateurs qui tout en n'ayant à la bouche que les noms sacrés de liberté, de justice, de progrès, n'ont su que river des chaînes et augmenter le nombre des malheureux !

Sectaires haineux, mais en même temps chimériques, des ruines seules, ruines matérielles et morales, auront marqué leur passage. C'est peu flatteur pour des hommes, qui prétendent avoir le monopole du progrès et de la liberté.

VINDEX.

Le premier Concile plénier du Canada

Voici le programme des réunions préliminaires, l'ordre des sessions ainsi que des cérémonies conciliaires et des cérémonies extra-conciliaires du premier concile plénier du Canada, qui s'ouvrira à Québec le 19 septembre prochain :

I

ORDRE DES RÉUNIONS PRÉLIMINAIRES

Jouidi, 16 septembre. — Arrivée de Son Excellence le Délégué Apostolique et des Pères du Concile, à 3 heures p. m. — Réception à la Basilique. — Réunion, à l'archevêché, des Métropolitains, dans la salle des Pères du Concile, à 8 heures p. m.

Vendredi, 17 septembre. — 9 heures a. m. — Congrégation préliminaire des Pères du Concile.

Samedi, 18 septembre. — 9 heures a. m. — Première réunion préliminaire, dans la salle des Promotions, à l'Université Laval, des Pères et de tous les autres membres du Concile.

II

ORDRE DE CHAQUE JOUR

Dimanche, 9 heures a. m. — Session solennelle ; 7.30 heures p. m., vêpres pontificales.

Lundi, 9.30 heures a. m. — Congrégation des Evêques ; 3 heures p. m., réunion des commissions.

Mardi, 9.30 heures a. m. — Réunion synodale ; 3 heures p. m., Réunion des commissions.

Mercredi, 9.20 heures a. m. — Congrégation des évêques ; 3 heures p. m., réunion des commissions.

Jeudi, 9.30 a. m. — Réunion synodale ; 4 heures p. m., Congrégation des évêques.

Vendredi, 9.30 a. m. — Congrégation des évêques ; 3 heures p. m., réunion des commissions.

Samedi, 9.30 a. m. — Réunion synodale ; 3 heures p. m., réunion des commissions ; 4 heures p. m., Congrégation des évêques.

N. B. — Tous les jours de la semaine, messe conciliaire à 8 heures a. m., dans la Basilique.

III

ORDRE DES OFFICES RELIGIEUX

Jeudi, 23 septembre, à 9 heures. — Service solennel dans la Basilique pour les évêques défunts.

Dimanche, 3 octobre. — Pèlerinage des Pères du Concile à Sainte-Anne de Beupré.

IV

ORDRE DES OFFICES EXTRA-CONCILIAIRES

Mardi, 21 septembre, à 8 heures p. m. — Réunion des hommes dans l'église de Saint-Sauveur.

Dimanche, 26 septembre, à 8 heures p. m. — Réunion des hommes dans la Basilique de N.-D. de Québec.

Mardi, 28 septembre, à 8 heures p. m. — Dans l'église Saint-Patrice, réunion des hommes et des jeunes gens.

Jeudi, 30 septembre, à 3 heures p. m. — Dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec, réunion de tous les enfants de langue française qui fréquentent les écoles.

Dimanche, 3 octobre. — Pèlerinage à Sainte-Anne de Beupré.

Mardi, 5 octobre, à 8 heures p. m. — Dans l'église N.-D. de Jacques-Cartier, réunion de tous les jeunes gens catholiques.

Jeudi, 7 octobre, à 3 heures p. m. — Dans l'église Saint-Patrice, réunion de tous les enfants des écoles de langue anglaise.

Dimanche, 10 octobre, à 3 heures p. m. — Dans l'église Saint-Patrice, réunion des femmes de langue anglaise.

Mardi, 12 octobre. — Dans l'église Saint-Roch de Québec, à 3 heures p. m., réunion des femmes de langue française.

Les Canadiens français d'Ontario doivent se réunir en congrès au commencement de septembre.

La Saint-Jean-Baptiste

A Saint-Boniface en Manitoba

La *Vérité*, qui suit de près l'histoire des catholiques en Manitoba, publie volontiers l'analyse de documents aussi significatifs que les adresses de l'Association de la Jeunesse Catholique Canadienne-Française et de la Société Saint-Jean-Baptiste, présentées à S. G. Mgr l'archevêque de Saint-Boniface, à l'occasion des fêtes du patron national du Canada.

La première a été présentée par M. le Dr Lachance, président du cercle *La Verandrye*, la seconde par M. C. A. de la Rivière.

ADRESSE DE M. LACHANCE

"Elle est bien douce et bien consolante pour nous, a dit M. Lachance, cette fête du 24 juin qui nous procure l'occasion de venir avec nos aînés, à l'ombre de la croix, remercier d'abord la Divine Providence d'avoir veillé sur nous avec tant de sollicitude, puis songer ensemble aux pages déjà glorieuses de notre histoire et par là nous animer mutuellement à marcher, pleins de confiance, vers le but que Dieu a si visiblement marqué à la race canadienne-française sur ce continent.

"Et vous encouragez, nous le savons, Monseigneur, de votre bénédiction, cet élan patriotique de vos enfants.

"Lorsque nous voyons, dans la célébration de cette fête, tout ensemble religieuse et nationale, les emblèmes de la foi et de notre race si intimement unis, nous comprenons mieux, avec Votre Grandeur, que, si des millions d'immigrants catholiques, venus du vieux monde, ont perdu leurs croyances religieuses sur cette terre d'Amérique, c'est qu'ils n'ont pas su conserver, avec leur langue, leurs traditions familiales. Nous comprenons que, si tant de chrétiens parmi eux, s'éloignant peu à peu de l'Eglise, ont fini par aller grossir les rangs de nos ennemis, c'est qu'ils n'ont pas eu se souvenir !

"Aussi, nous qui désirons avant tout rester, comme nos pères, de vrais enfants de l'Eglise, c'est avec bonheur que nous parcourons ces pages de notre histoire où sont écrites, en caractères ineffaçables, la fidélité de nos ancêtres, leur dévouement à l'Eglise de Dieu : toutes leurs traditions et leurs exemples si salutaires. Le prêtre, obéissant à la voix de l'Eglise a apporté la parole de Dieu dans ces contrées. Il les a sanctifiées même parfois au prix de son sang. Le soldat a combattu vaillamment pour Dieu et pour son roi sur des champs de bataille qui resteront à jamais célèbres. Le laboureur n'a épargné ni ses sueurs ni ses peines, afin de défricher les champs où, il l'espérait, grandiraient comme lui ses enfants toujours catholiques et français. Bref, la religion, le dévouement, le travail et l'esprit national entendu dans son sens le plus élevé : voilà les grandes forces qui ont soutenu nos pères, au milieu des mille difficultés d'une lointaine colonie. Et quand plus tard un drapeau étranger est venu remplacer les couleurs nationales de la mère-patrie, de la vieille France chrétienne, dans le ciel assombri du Canada, les Canadiens n'ont pas pour cela modifié

leur conduite de chrétiens. Confiants dans la Providence et dociles à la voix de leurs guides naturels, leurs prêtres et leurs évêques, ils se sont montrés forts contre le malheur. Voilà pourquoi, voilà comment, nous le constatons aujourd'hui avec admiration, toujours et dans toutes les circonstances, ils n'ont pas cessé, même devenus sujets anglais, d'être après Dieu le principal facteur dans les destinées de notre pays, en dépit de mille obstacles semés sous leurs pas.

"Où trouver des hommes qui auraient pu jouer un rôle plus admirable que nos évêques canadiens-français : nos Plessis, nos Lartigue, nos Bourget, nos Provancher, nos Lafleche, nos Taché ?...

"Il conviendrait de rappeler l'œuvre, l'influence du Canadien français dans toute l'immense étendue du pays. Il faudrait suivre partout, et en particulier, dans nos vastes plaines du Nord-Ouest, le Canadien français et son frère le Métis français marchant constamment sous la même inspiration, la main dans la main, vers le même noble but...

"Depuis un siècle, le Canadien français a été à l'œuvre et à l'épreuve. Des paroisses, boulevards de la nationalité et de la religion, ont été fondées par les nôtres. Ce sont encore, des Canadiens français, qui, avec l'aide des RR. PP. Oblats de Marie Immaculée, ont, les premiers, ouvert à l'enfance et à la jeunesse, des écoles et des maisons d'éducation supérieure, puis établi d'innombrables missions. Ils ont, grâce au concours inlassable de nos admirables Religieuses, donné asile aux orphelins ; et, par leurs soins, partout, les malheureux et les malades ont trouvé des refuges et des hôpitaux, pour les recevoir. Toutes ces merveilles ont été accomplies par des prêtres, des religieux et des religieuses de notre langue. Ce sont encore les nôtres presque exclusivement qui soutiennent et dirigent ces institutions catholiques faisant l'admiration de tous ceux qui savent s'élever au-dessus des préjugés. Ce sont là des bienfaits qu'il importe de rappeler pour notre propre encouragement et pour l'encouragement de ceux qui viendront après nous. Là, disons-le hautement, là est la raison première, la source principale du patriotisme qu'on a su nous inspirer, patriotisme tout imprégné d'un esprit de foi.

"L'Eglise rencontre des ennemis partout : partout les méchants s'attaquent à elle, à ses institutions, à ses enfants. Nous sommes catholiques et, comme tels, nous estimerons toujours un insigne honneur d'aider, autant qu'il nous sera possible, l'Eglise, notre mère, dans toutes ses luttes pour le bien. Nous osons dire, Mgr, que vous pouvez compter sur nous pour maintenir haut et ferme, avec *Votre Grandeur* et tous les vrais enfants de l'Eglise, l'étendard de la religion catholique, l'étendard de la seule vraie civilisation, de la civilisation chrétienne.

"Quoi qu'on ait dit et que l'on ose répéter encore, nous dirons comme vous, Mgr, que notre question scolaire n'est pas réglée et qu'elle ne le sera pas, tant que, selon la pensée de Léon XIII, d'illustre mémoire, elle n'aura pas été réglée conformément à la jus-

tice et au droit. La question des écoles du Manitoba, comme celle des écoles des nouvelles provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, n'étant pas réglée, nous restons, nous catholiques sous le coup d'une véritable persécution, la plus cruelle et la plus insidieuse. Ce n'est pas seulement une violation de la loi naturelle, du pacte constitutionnel et même des garanties de pleine liberté religieuse qui nous ont été données par le roi d'Angleterre sur la foi d'un traité solennel. C'est au fond, une persécution s'exerçant contre des enfants, contre des personnes les plus incapables de se défendre par elles-mêmes. C'est une persécution faite surtout en vue de détruire la vie même de l'Eglise.

"Nous continuerons donc de réclamer justice et liberté comme vous, Mgr, comme le Souverain Pontife, dans sa mémorable encyclique *Affari vos*, qui nous en fait un devoir, à tous sans exception. Nous nous tiendrons en garde contre tous les artifices, contre toutes les ruses employées pour nous tromper. On a beau nous parler de paix dans d'éloquents discours, on a beau tout mettre en œuvre pour nous faire croire à une paix véritable, nous n'y croirons point. Toute l'aide matérielle, tous les titres honorifiques qu'on veut bien nous offrir, tout le bruit et les réclames en faveur de manifestations nationales telles que les fêtes de Québec dans l'été de 1808, nous paraîtront des marques de sympathies plus que suspectes, dès qu'il s'agira de finir par des éloges en faveur d'une paix menteuse et par la glorification du général franc-maçon Wolfe qui a profité de l'occasion pour implanter la franc-maçonnerie au Canada, au XVIIIe siècle.

... Enfin, à ceux qui pensent qu'il n'y a pas de place pour l'élément canadien-français en ce pays, nous opposerons, avec l'expérience du passé, l'opinion des plus grands hommes d'Etat d'Angleterre qui nous ont connus.

"Le général Murray, ayant appris à nous mieux apprécier, n'hésita point à prendre notre défense : il disait aux autorités anglaises, en 1776, parlant des Canadiens français : "Si jamais ce peuple émigrerait, ce serait une perte irréparable."

"Et sans parler de lord Elgin, du marquis de Lorne et d'autres gouverneurs encore qui ont pu montrer et exprimer ouvertement leur estime de la race canadienne-française. Lord Dufferin ne disait-il pas un jour publiquement à Québec : "Mon plus ardent désir pour cette province de Québec a toujours été de voir sa population française jouer au Canada le rôle si admirablement rempli par la France chrétienne en Europe."

ADRESSE DE M. LA RIVIÈRE

L'adresse de M. C. A. La Rivière débute en rappelant la mémoire des illustres pionniers de la foi et de la civilisation dans l'Ouest Canadien :

"De leurs tombes chères à notre respect et à notre reconnaissante affection, se dégage, dans un immortel rayonnement, l'histoire de la glorieuse expansion de l'Eglise du Christ sous l'action de ces vaillants travailleurs de l'autel et de la patrie.

"Nous sommes venus nous age-

nouiller près de ces tombes sacrées comme dans un pèlerinage au berceau de la patrie canadienne-française dans l'Ouest. Ce rameau, détaché de la province mère, a grandi sous l'égide de l'Eglise. Les atteintes répétées de la cognée ennemie lui ont fait des blessures cruelles que n'a pu empêcher ou guérir le zèle ardent de nos défenseurs. Il n'en est pas moins vrai que ces défenseurs ont sauvé le rameau de la destruction complète et la Divine Providence veillant sur l'œuvre de ses ministres, a fécondé ses racines d'une nourriture vivifiante qui l'a fait vivre et croître.

"Nous sommes heureux de constater que malgré la lutte et la persécution, la nationalité canadienne-française est la plus nombreuse parmi les fidèles de l'Eglise catholique de l'Ouest. Nous sommes fiers de ce que après avoir été choisi pour porter le flambeau de la foi dans les prairies, le peuple au doux parler de France contribue au salut des âmes par les prêtres qu'il donne au Seigneur.

Le président de la Société St-Jean-Baptiste vient vous présenter le respect et la parfaite soumission de ses membres à l'Eglise catholique...

"C'est la première fois que le peuple canadien-français de St-Boniface vient dans cette Cathédrale nouvelle manifester son attachement pour les traditions nationales.

"Nous voulons, Mgr, sous la direction éclairée de l'Eglise travailler à l'union de toutes les énergies pour l'amélioration de la famille et de la société. Nous désirons le sublime embrassement de toutes les forces vives de la patrie pour le triomphe du Bien.

"Pour commémorer l'engagement des volontés vers ce but, la société Saint-Jean-Baptiste a décidé d'élever, dans cette église, un autel à son saint Patron."

LA CAISSE POPULAIRE DE SAYABEC

Le diocèse de Rimouski compte maintenant quatre Caisses Populaires avec la récente fondation de celle de la paroisse de Sayabec. Là comme ailleurs, c'est grâce à l'initiative éclairée et généreuse du curé, que cette fondation a eu lieu. M. le curé Saindon avec son âme ardente d'apôtre du bien et son dévouement sans borne, a compris les bienfaits innombrables d'un tel organisme, et il a vite fait de prendre les mesures d'assurer la création d'une semblable association dans sa paroisse, en invitant M. Alphonse Desjardins à présider à cette fondation.

En reconnaissance de sa belle initiative, les sociétaires de la Caisse Populaire de Sayabec l'ont nommé comme leur président, avec M. J. A. Castonier comme vice-président et M. Georges Tremblay comme secrétaire-gérant. M. Tremblay est un homme d'œuvres sociales. Il sera d'un puissant secours pour la Caisse et son digne président. Déjà à la fondation la Caisse Populaire de Sayabec on comptait 68 sociétaires, et près de \$1100 de souscrites. L'élan a été superbe et promet le plus éclatant succès.

Combien de paroisses pourraient et

devraient s'organiser une telle caisse qui répandraient dans leur sein d'incalculables bienfaits économiques et moraux ! Toutes, sans une seule exception, devraient se donner un tel organisme merveilleux de souplesse et capable de rendre les plus précieux services, même les plus insoupçonnés, l'expérience le prouve.

Le Congrès anti-maçon- nique de Paris

(Suite.)

Deuxième séance

(Correspondance de Paris.)

La séance générale de travail s'est ouverte le matin sous la présidence de M. le colonel de Ramel.

M. de la Houghe a présenté un rapport sur la Maçonnerie dans les pays étrangers.

L'Association a reçu de ses correspondants de nombreuses communications intéressantes :

(Suisse, Belgique, Autriche, Espagne, Grèce, Allemagne, Italie, Turquie, Canada.)

En Allemagne la Maçonnerie affectait, jusqu'en ces derniers temps, de s'abstenir des questions politiques et religieuses. Ses statuts officiels le lui défendaient (de même que les statuts de la Maçonnerie en France). Mais récemment, une partie considérable de la Maçonnerie allemande a résolu de jeter le masque et de cesser cette comédie du *far niente*.

En 1908, à l'assemblée générale des Gr. Loges allemandes, on a préconisé l'exemple de la Maçonnerie de France et la nécessité de l'action par la propagande dans le monde profane. Les questions les plus discutées, en ce *Convent*, eurent trait à la Religion, à la politique, à l'Eglise, à la prière, aux lois, à la *Superstition* et à l'Athéisme ! Les FF. Allemands, si intimement unis, dès 1775, (Frédéric de Prusse) et 1785-1789 (F. Adam Weisshaupf) avec les FF. organisateurs de la Révolution française, qui furent illuminés par ceux de Bavière et d'Allemagne (Convents de Willemsbad et de Francfort) se préparent maintenant à quelque *Kultur Kampf* nouveau, après l'échec de celui du F. Von Bismark. On veut faire marcher le Kaiser, qui lors de son intronisation, refusa d'accepter d'être le *Grand Protecteur* (ou le *Grand protégé*) de la Maçonnerie bien que fils et petit-fils d'Empereurs FF. MM. On veut d'après les travaux de ce *Convent* "lutter contre l'esprit étroit du confessionnalisme". (Lisez : contre la Religion chrétienne.) et entamer un combat acharné "contre le Christianisme" (à l'instar du Gr. Or. et du Supr. Cons. de France). Sur le terrain de l'enseignement populaire, la Maçonnerie allemande, (comme celle de France) veut s'emparer de l'Ecole publique. Sur 1231 Vénérables Maîtres allemands il y a 300 instituteurs publics.

Deux sociétés maçonniques sont organisées sur le modèle de la *Ligue de l'Enseignement* du F. J. Macé. Un F. Zimmer a fondé un patronage maçonnique de jeunes filles ! Est-ce sur le modèle des loges de femmes organisées par le F. Adam Weisshaupf ?

Un autre rapport intéressant sur la

Maçonnerie en Allemagne est dû au R. P. Gruber, S. J., d'Autriche ; qui s'est surtout attaché à étudier l'esprit maçonnique, la mentalité spéciale des loges. Il constate que cet esprit exerce des ravages dans le monde profane par *extériorisation*. Il demande aux catholiques de prendre des mesures énergiques pour combattre cette infection contagieuse comme celle de la peste ou du choléra.

Les correspondants d'Italie ont précisé le programme d'action maçonnique anti-catholique : Guerre au Pape sur toute la ligne. Suppression des garanties de 1870. Guerre aux ordres religieux, à la Religion dans l'Ecole, au mariage par le divorce et l'union civile, l'amour libre ; guerre à la religion par la mort civile, les enterrements civils ; guerre à l'Eglise et au clergé ; destruction totale du catholicisme et de la Papauté. *Liberté de conscience vis-à-vis de Dieu*. C'est le sens d'une *encyclique* de Gr. M. Ettore Ferrari, chef du *Grand Orient* d'Italie (sous-ordre du Juif F. Ernest Nathan, chef supérieur, et maire de Rome.)

La Maçonnerie compte en Italie beaucoup de socialistes comme en France, en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, en Canada. Par ce moyen la Maçonnerie espère opérer le *Bloc italien* (comme en France) de toutes les forces révolutionnaires. Le *Roi d'Italie* Une est plus menacé, peut-être que le Pape.

Depuis 10 ans la Maçonnerie italienne s'est débarrassée des éléments dits *conservateurs et modérés* (qui l'ont aidée si puissamment dans son œuvre machiavélique). Elle tend à devenir le gouvernement de l'Italie Une, faite du reste par la Maçonnerie, gouvernement dont les ministres parlementaires ne sont que les hommes de paille.

La *Ligue de l'Enseignement* de France, a de nombreuses ramifications en Italie, par l'union de l'Education populaire et par la fédération des bibliothèques populaires.

En Turquie les correspondants constatent que la Révolution récente est due à la Maçonnerie. Le comité *Jeune Turc* "Union et Progrès" a des doctrines maçonniques. Beaucoup de députés et de ministres sont membres de Loges. Le Président de la Chambre turque va établir un Lycée de filles laïques, comme en France. L'idéal des parlementaires *Jeunes Turcs* est de réaliser en petit, par étapes, avec le concours des FF. de France et d'Angleterre, ce qui s'est accompli en France depuis 30 ans. Il y a une ligue de l'Enseignement ottomane fondée par celle de France.

Enfin en Canada, les correspondants ont signalé le travail maçonnique anglais et français : la *neutrification* scolaire, due à la Maçonnerie et à l'Impérialisme anglais, sévit dans presque toutes les provinces, sauf celle de Québec et d'Ontario. Il y a, en Manitoba, où les écoles publiques sont neutres depuis 1890, une Association officielle d'Instituteurs publics anglais qui est une filiale des Loges. Sous l'influence des Loges, l'Etat neutre cherche à s'emparer de l'Education publique : *State Education*, qu'il s'agit de rendre laïque-obligatoire et de *ministrialiser* politiquement.

En somme, dans ces pays, comme partout ailleurs du reste, (Espagne, Portugal, Angleterre, Belgique, Suisse,

etc) la Maçonnerie vise l'âme de l'enfant, qu'il faut arracher à l'Eglise. Elle veut détruire l'esprit religieux, séculariser les jeunes générations, pour les *maçonneriser*...

M. de la Houghe termine en précisant la nature de la Maçonnerie. C'est l'anti-Eglise, la contre-Eglise. C'est la cité du mal dont tous les efforts sont dirigés contre Jésus-Christ, son Eglise et son Vicaire vivant : le Pape.

Mais le Christ lui-même a promis la victoire finale à son Eglise : *Non pre- valebunt*.

Un délégué belge, M. Brifaut, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles a donné des renseignements précis sur l'action maçonnique en Belgique, et il a exprimé de graves appréhensions pour l'avenir, si les catholiques ne se fortifient pas par une organisation plus compacte, par une union plus étroite que jamais. Il a apporté au Congrès le salut sympathique des catholiques d'action et souhaite à ceux de France de secouer le joug des Loges.

Des rapports des autres correspondants il semble résulter qu'au point de vue de l'action anti-maçonnique on en est encore au point où les catholiques se trouvaient il y a 20 ans en France. Presque partout on ignore la Maçonnerie. On préfère parler d'autre chose, comme disait le grand journal conservateur de Paris en 1884 ! On croit encore, dans ces pays, que la Maçonnerie à tous ses degrés, de tous les rites, de toutes les langues, de tout plumage et ramage, est une "Association de philanthropie et de bienfaisance humanitaire, de tolérance et d'assistance mutuelle." C'est le cas même du clergé, en masse, particulièrement dans les pays où travaille la Maçonnerie anglaise.

En Autriche le R. P. Gruber publie des articles sur la Maçonnerie ainsi que le R. P. A. Galen. Il n'y a pas d'action anti-maçonnique.

A Rome, la *Civiltà Cattolica* des PP. Jésuites vient de consacrer, tout récemment, des articles importants au livre capital de M. A. Preuss, de Saint-Louis, (U. S. A.) *A Study in American Free Masonry*, qui en est à sa seconde édition, livre documenté s'il en fut jamais, dont la traduction française est en cours. Mais il n'y a pas encore en Italie d'organisation anti-maçonnique. Il y a deux ans, un des plus hauts dignitaires de l'Eglise disait : "La Révolution avance, en Italie, à grands pas. Elle sera terrible et dépassera les horreurs de 1793 en France."

En Espagne la *Lecture Dominicale* combat seule la Maçonnerie. En Portugal, où la conspiration maçonnique a si tragiquement sévi par l'assassinat de don Carlos et de son fils aîné, rien ne se fait contre les Loges ni par associations.

En Allemagne il y a des catholiques qui croient qu'en attaquant la Maçonnerie on lui donnerait du prestige !

En Angleterre, pas d'action anti-maçonnique. Les membres de la Famille royale portent le tablier ainsi qu'un grand nombre de Parlementaires, de Ministres etc. La Maçonnerie anglaise est une Institution d'Etat. Un instrument de règne...

En Canada pas d'association anti-maçonnique, la Maçonnerie est combattue par quelques journaux de lan-

gues française : la *Vérité*, la *Croix*, la *Libre Parole*, quelquefois l'*Evénement* de Québec et le *Manitoba* de Saint Boniface. Aucun organe de langue anglaise ne cherche à réaliser le programme d'action énergique exigé par Léon XIII des publicistes chrétiens. Il en est de même aux Etats-Unis, à part quelques exceptions, notamment la *Fortnightly Review* de Saint Louis, dirigé par M. A. Preuss.

En somme, on ne trouve dans les pays étrangers, pas même en Belgique, si près de la France, et cela malgré les avertissements multipliés des Papes, ni associations, ni Ligues, ni publications spécialement consacrées à combattre, à démasquer la Maçonnerie.

Le Rapporteur conclut en constatant la nécessité de créer partout, en pays encore chrétiens, des associations anti-maçonniques qui devraient se fédérer internationalement, avoir des relations étroites et se communiquer leurs documents.

Enfin de nombreux renseignements ont été recueillis en vue d'établir ou de préparer un commentaire détaillé de l'Encyclique de Léon XIII (1884) composé uniquement de textes empruntés authentiquement aux franc-maçons de tous les pays représentés au Congrès de Paris par leurs délégués ou par les correspondants de l'Association.

M. le Sénateur De la Haye, a proposé que le compte rendu des séances du Congrès soit envoyé par des voies appropriées aux Souverains des divers pays étrangers d'Europe. Adopté.

A 2 heures, M. J. Bidegain, l'ancien secrétaire du F. Gr. Secr. général Vadeкар, du Gr. Or. de France, donna dans un entretien particulier, 42 rue Grenelle, des explications détaillées sur l'origine des multiples documents maçonniques recueillis par l'Association. On sait que J. Bidegain, auteur d'excellents ouvrages de divulgation maçonnique, écœuré par les *Fiches* de dénonciations fournies au Gr. Or. de France contre les officiers de l'armée française et communiquées au F. Ministre de la guerre, quitta la Maçonnerie avec éclat et prépara le dossier des *Fiches* dénoncées en plein parlement par feu H. de Villeneuve.

LES REVUES

Revue du Monde Catholique, sommaire du 1er août 1909 : Voix Canadiennes, (suite) Arthur Savaète ; Les Apologistes espagnoles au XIXe siècle (suite et fin), R. P. At ; La Trouée féministe (suite), Théodore Joran ; Le Clergé français dans le passé et depuis le Concordat de 1901 (suite), M. Sicard ; L'Art de se faire Milliardaire (suite), Denans D'Artigues ; Histoire de Marmoutier (suite), Dom Rabory ; Comment le bon La Fontaine nous a présenté ses bêtes (suite), Alexandre Harmel ; Revue des Livres, X.

—0—

La Critique du Libéralisme, sommaire du 1er août 1909 : Henry Taubière, La politique religieuse de la République française ; Paul Tailliez, Le cours de Mgr Lacroix ; Informations et Documents : Un prêtre socialiste ; Parallèle discret ; Jeanne d'Arc et la Marseillaise ; Un avocat inattendu de Clemenceau et de Briand ; L'assaut du Sacré-Collège ; Tyrrel. Narfon. Brémond.

EN ESPAGNE

La Maçonnerie et l'Anarchie

On nous écrit de Madrid :

Trente-cinq églises et couvents pillés, brûlés, les 26 et 30 juillet derniers dans la seule ville de Barcelone ; des centaines de prêtres, de religieux, de religieuses, de catholiques massacrés, horriblement torturés, pendant ces incendies, par les bandes féroces des anarchistes, francs-maçons espagnols et cosmopolites qui, au chiffre de 30,000, étaient alors maîtres de Barcelone ; voilà, en dehors des autres horreurs de ce soulèvement révolutionnaire où la dynamite, le pétrole et les bombes jouèrent un si grand rôle, voilà le bilan de cette insurrection essentiellement anti-chrétienne, fomentée par la Maçonnerie espagnole, avec la complicité certaine de celle de France.

Le but était de détruire le gouvernement monarchique, d'imposer, par la Terreur, aux Espagnols, la République Triangulaire, *anti-cléricale*, sur le modèle de celle de France.

Mais les FF. d'Espagne et leurs dignes élèves, les anarchistes, républicains et socialistes, n'ont pas réussi. Heureusement, pour l'Espagne, les soldats sont restés fidèles à l'ordre. La répression a été prompte et à la hauteur de la révolution. L'ordre règne à Barcelone au moins à la surface. Si la Catalogne, la province la plus minée, depuis longtemps, par le Maçonisme, n'est pas encore entièrement pacifiée, on peut, du moins, espérer, pour l'honneur de la civilisation, que le Terrorisme sera promptement étouffé.

Les infamies sanglantes de ce soulèvement dépassent de beaucoup celles de la Commune de Paris. On ne saurait les comparer qu'aux exploits infernaux des *Boxers* chinois.

La haine de la Religion, autant que celle de l'autorité, inspire les auteurs de ces abominables saturnales de l'Anarchie en délire.

C'est au cri de *A bas l'Eglise !* que l'on massacrait les prêtres dans leurs églises en feu et les religieux dans leurs couvents assaillis par les énergumènes de la Révolution sociale qui n'eurent pitié ni des femmes, ni des orphelins recueillis dans les maisons religieuses. Et ces orphelins sont tous des enfants du peuple, les enfants d'ouvriers !...

Détail plus horrible encore : Des anarchistes femelles, imitatrices des *tricotteuses de la Guillotine* et des *pétroleuses de la Commune*, se sont signalées par leurs atrocités au milieu des bandes de bourreaux mâles enrôlés par les Loges.

Voilà le travail de la Maçonnerie en Espagne : travail de ruine, de démolition et de tyrannie. Œuvre de sang, de blasphème et de sacrilège...

Les journaux disent que le gouvernement espagnol veut en finir avec cette insurrection en Catalogne, avant le retour du Brésil en Espagne, d'un des chefs les plus forcés du Maçonisme espagnol le F. Alexandre Leroux, d'origine française, tête du parti

républicain - anarchiste de Barcelone, exilé à la suite d'une condamnation judiciaire et dont les Cortès, en avril dernier, ont commis l'incroyable imprudence, sous des influences qu'on devine, d'abréger la période d'exil.

Cette information montre que le gouvernement sait parfaitement d'où sort cette révolution. Mais elle ne montre guère de bon sens de la part des Cortès. Ceux qui veulent la ruine de l'Espagne et le massacre en grand de leurs concitoyens ne devraient pas jouir de la liberté dont ils sont indignes. La détention à perpétuité, seule, pourrait mettre les criminels de l'Anarchie dans l'impossibilité de nuire.

Les Loges attachent une telle importance à cette liberté, qu'elles menacent le gouvernement d'une nouvelle explosion, plus générale, s'il exécute les nombreux chefs anarchistes prisonniers dans la forteresse du Mont Juich dominant Barcelone. Elles réclament leur mise en liberté, sinon les anarchistes seront lâchés par elles dans la Catalogne pour fomentier la guerre civile, avec nouveaux massacres, à la clef.

Le gouvernement espagnol est-il assez fort, assez ferme, pour mépriser ces menaces ?

C'est là une grosse question.

Ici, à Madrid, les honnêtes gens ne sont pas sans inquiétudes à cet égard. Ils connaissent les *conservateurs* espagnols. Ils savent que les *conservateurs* sont, en grand nombre, hélas ! atteints de la maladie *libérale*. Cette maladie morale et mentale a doté l'Espagne d'une législation incroyable qui, reconnaissant d'une part la Maçonnerie, au nom de l'Etat, assure, d'autre part, la propagande libre de l'Anarchie, contre toute répression et consacre le principe absurde de la Liberté de la Presse sans limites.

Les honnêtes gens savent que depuis le crime de Madrid, organisé par la Maçonnerie espagnole, se servant des FF. anarchistes de Barcelone pour lancer les bombes à renversement, les *conservateurs* n'ont pas supprimé l'Ecole moderne d'Anarchie, établie impunément à Barcelone, dont le directeur est le F. Ferrer et dont le secrétaire était le F. régicide Morall. De cette Ecole, fondée par la Maçonnerie espagnole, alliée intime du Gr. Or. de France, qui a des rapports occultes avec le F. Ferrer, est sortie ce flot d'ouvriers anarchistes, dont les atrocités récentes ont montré le fanatisme anti-chrétien.

Voilà les fruits de la Liberté de la propagande anarchiste ! Quant au rôle des femmes anarchistes, dans ces exploits sans nom, les honnêtes gens savent que la Maçonnerie, en Espagne, a organisé, depuis près de 20 ans des loges de femmes. Les *Sœurs* maçonnes, recrutées on devine comment, ont montré ce dont elles sont capables...

En 1890, l'Espagne au point de vue maçonnique, était divisée en deux provinces triangulaires soumises, ainsi que les 25 autres provinces triangulaires d'Europe, à la juridiction du Directoire de Naples aujourd'hui Rome, siège du *Suprême Conseil* dit *Ecosais* composé, en majorité, de FF. Juifs, sous le principat du F. Nathan Mazini.

Province triangulaire de Madrid,

Gr. M. provincial, F. don Eduardo CONTRERAS.

Province triangulaire de Barcelone, Gr. M. prov. don Pablo FERRER (Directeur de l'Ecole moderne d'Anarchie ?)

La province de Barcelone comprend, triangulairement, la Catalogne, Valence, l'Aragon, la Navarre, la Vieille Castille, Léon, la Galice, la Biscaye, les Asturies et les îles Baléares ; régions où les loges pullulent sur tout en Catalogne.

Ajoutons que le Portugal est constitué en une province triangulaire, comprenant les îles Açores et Madère ; Gr. M. provincial ; F. Felipe CORDOBA DA MATTA.

Aujourd'hui le chef de cette province maçonnique est très probablement, le Gr. M. du Grand Orient Lusitanien, F. Sebastião MAGALHÃES-LIMA, directeur du *Século* de Lisbonne. Son nom fut mêlé au crime de Lisbonne au point qu'il prit alors la fuite en Espagne, d'où il revint, en Portugal, lorsqu'il sût que le gouvernement portugais renonçait à rechercher les auteurs de la conspiration, qui coûta la vie à don Carlos et à son fils aîné.

ALPHONSE.

POSTSCRIPTUM

Au moment de clore cette lettre qui montre les dessous de la situation en Espagne, les FF. du Portugal préparent une nouvelle agitation *anticléricale*, contre les ordres religieux, pour faire suite, sans doute, à la conspiration maçonnique et anarchiste d'Espagne.

Un Comité *libéral* s'est formé à Lisbonne pour exiger des Chambres la suppression légale des associations religieuses et l'abrogation des lois contre l'Athéisme anarchique, sous prétexte de liberté de conscience, entendue dans le sens maçonnique comme en France.

Il y a donc un véritable complot contre l'Eglise en Espagne et en Portugal.

Cela confirme, une fois de plus, les révélations, faites il y a quelques années, par Mgr l'Evêque de Santander, au sujet du rôle de la Maçonnerie et de son plan de guerre dans la péninsule ibérique.

A.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Notre correspondant espagnol est bien informé. En effet, le 3 août dernier, à la suite d'un meeting tenu à Lisbonne, par le dit Comité *libéral*, celui-ci s'est rendu, suivi d'une foule ameutée par les Loges, au Parlement. Il y eut des troubles dans les rues. Le Comité présenta à la Chambre une pétition demandant l'abolition des lois permettant aux associations religieuses de posséder des immeubles.

Le F. Domacho, député, appuya la pétition qui fut repoussée à une forte majorité.

La foule qui avait envahi les tribunes publiques, se livra à des manifestations et il y eut des scènes de désordre dans la Chambre même.

La séance dut être suspendue deux fois.

Le tumulte continua dans les rues ; mais la population n'y prit point part. Les émeutiers ont échoué dans leur tentative révolutionnaire.

La survivance de l'âme française en Amérique

Frank des Laurentides, correspondant de l'Univers, vient de publier (4 août) une lettre du Canada fort intéressante sur la Saint-Jean-Baptiste et la survivance de l'âme française. La deuxième partie de sa lettre est à reproduire ; la voici intégralement :

En Europe, on ne se fait pas encore une idée exacte de l'importance de l'élément canadien pour la civilisation chrétienne et française en Amérique. Certains voyageurs, ayant couru notre continent à grandes enjambées et ayant naturellement été frappés par l'énorme développement matériel des Etats Unis, par leur force assimilatrice, relativement aux nouveaux venus, se mettent à vaticiner, une fois retournés chez eux. Ils croient être des esprits clairvoyants en prophétisant que notre continent est fatalement voué à l'anglo-saxonnisme, que les Canadiens seront, eux aussi, entraînés dans le torrent vertigineux de l'industrialisme yankee, que la province de Québec s'américaniserait à son tour, et que le jour ne saurait être très éloigné où une seule langue sera parlée des bords du golfe du Mexique à ceux de la baie d'Hudson, la langue anglaise. N'est-ce pas en s'appuyant sur de pareils pronostics que la plupart des évêques irlandais se montrent des assimilateurs fervents et font une guerre sourde aux Canadiens, qui s'obstinent à vouloir des prêtres et des écoles de leur nationalité ? Puisque l'assimilation est fatale, disent-ils, pourquoi la retarder inutilement ? Pourquoi ne pas la faire tout de suite ? Pourquoi prolonger ces divergences de langue et de mentalité ? L'uniformité de langue parmi les catholiques ne contribuerait-elle pas à faire de la grande République américaine une des premières puissances catholiques du monde ?

Or, ces prophètes de malheur se trompent ; ils font preuve de peu de clairvoyance psychologique ; en bons Américains qu'ils sont, ils bluffent.

D'abord les faits leur donnent tort ; où ont-ils vu que l'élément français était voué à la destruction ? Pour un condamné à mort, cet élément donne d'étranges signes de vie sans doute, comme dans toute bataille il y a des pertes. Les émigrés canadiens, isolés au milieu des centres anglo-saxons, ne résistent pas à l'absorption. Le contraire serait un miracle. Mais sur combien de points du sol américain ne rencontre-t-on pas des groupes compacts, qui font bloc contre tout effort d'assimilation ? Il y a d'abord le bloc québécois le plus important et le plus solide de tous. Celui-là est établi dans un vaste territoire, bien à lui, où il prétend devenir de plus en plus maître, dont il est résolu à faire le boulevard imprenable de la nationalité française, en même temps qu'une sorte de phare, de point de ralliement pour les autres groupes dispersés aux quatre coins de l'immense Amérique du Nord. Sa prétention n'est pas chimérique. Actuellement il souffle dans la province de Québec un vent vigoureux de nationalisme, qui est bien plus inquiétant pour les anglo-saxonisants que pour les francophiles.

Que dire ensuite de ces colonies de Canadiens qui, par la force de leur natalité, poussent devant eux leurs adversaires, se taillent de vastes domaines dans le Nord-Ouest et jusque dans l'Ontario, cette province essentiellement anglaise et protestante, où le premier ministre Whitney vient cependant d'être contraint de fonder une école normale pour la formation d'instituteurs et institutrices bilingues ? Que dire du progrès des Acadiens qui,

tout meurtris encore de la longue persécution infligée à leur race, témoignent d'une vitalité telle qu'ils domineront, avant un demi-siècle, dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ? Que dire de ce million de Canadiens, qui peuplent la Nouvelle-Angleterre et forment au sein des grandes villes industrielles des paroisses entièrement françaises avec leurs églises, leurs écoles, leurs sociétés, leurs confréries nationales ?

Dans leur poussée victorieuse, les Canadiens, pour peu qu'ils se sentent les coudes, restes eux-mêmes ! L'erreur serait de les comparer aux milliers d'immigrants, qui abordent chaque jour aux plages américaines. Ceux-ci sont des isolés et des déracinés, bon gré malgré ils ont dû laisser non seulement le sol, mais je dirais presque l'âme de leur patrie ; ils doivent se faire une mentalité nouvelle. Ce travail leur est relativement facile. Car ce qui les attire, c'est justement ce qui caractérise le mieux l'Américain, le désir de s'enrichir, d'arracher au sol ses ressources, de devenir puissant par l'argent et les dollars.

Les Canadiens n'échappent pas complètement à cette fièvre de production et de richesse. En masse pourtant ils restent une nation très particulière au milieu de tous les autres peuples qui viennent s'engouffrer dans le Grand Tout yankee. Ce n'est pas vainement qu'on a appelé le Bas-Canada une Nouvelle France. On dirait réellement qu'un coin de la vieille France a été transplanté plein de vie sur les bords du Saint-Laurent ; oui, un coin de la vieille France avec son âme, ses institutions, son culte, sa langue.

La possession d'un territoire pouvant servir de mère-patrie, le choix des colons sous l'Ancien Régime, leur isolement des Anglais et des Hollandais, le développement plutôt lent du pays favorisèrent la formation d'une France américaine. Cette France était née, quand Wolfe triompha de Montcalm. Alors on pouvait hisser le drapeau britannique sur les murs de Québec. Ce drapeau était fatalement destiné à flotter sur des sujets à âme française. Tant que les Canadiens s'en tiendront à leur mot d'ordre ; tant qu'ils conserveront jalousement leurs traditions, leur religion et leur langue, ils garderont ce qui constitue, en dépit des modifications de surface, une nation. Ils seront rebelles à l'américanisation ; ils resteront, que les assimilateurs en prennent leur parti, une nation profondément française. Parce que elle travaille vigoureusement à cette conservation patriotique, la Société Saint-Jean-Baptiste a toutes nos sympathies et nos meilleurs vœux de prospérité.

PETITES NOTES

S. G. Mgr Sbarretti, délégué apostolique, est de retour au Canada.

On annonce la prochaine visite au Canada du général de Charette.

Les journaux ministériels annoncent que le parlement fédéral sera convoqué vers le 4 novembre.

La Chambre des Communes, Angleterre, a adopté en seconde lecture le projet de loi donnant une constitution au Sud Africain : le Transvaal, la Colonie du Cap, l'Etat d'Orange, et le Natal.

Demandez un spécimen des *Dimanches chez soi*, l'intéressante revue hebdomadaire publiée par l'Univers et rédigée par des écrivains de ce journal. Abonnement \$2.00 par année. Six mois \$1.00.

A LA MEMOIRE DES VICTIMES DU TYPHUS

Dimanche dernier a eu lieu le dévoilement et la bénédiction d'une immense croix celtique érigée sur la Grosse Isle à la mémoire des Irlandais morts lors de l'épidémie du typhus, en 1847, 1848. La cérémonie religieuse fut présidée par S. G. Mgr Sbarretti.

Nous détachons du compte rendu publié par la presse quotidienne un des principaux discours de circonstance, celui de S. G. Mgr Bégin :

Ce jour en est un mémorable pour la race irlandaise en Amérique.

Vous êtes accourus en foule pour consacrer par un monument magnifique le souvenir de l'une des pages les plus tristes de votre histoire nationale, une page qui rappelle l'exil et la mort mais aussi l'héroïsme, le courage sublime et la foi de ceux qui en 1846-47 vinrent, comme le dit l'inscription touchante du monument, terminer ici leur douloureux pèlerinage.

La véritable signification du mot monument est souvenir. Ceux de la présente génération ont entendu des lèvres des survivants la lamentable histoire de cette période tragique, vous la transmettez à d'autres, et par ce monument vos enfants apprendront à garder le souvenir.

Vos concitoyens les Canadiens français ont appris avant vous les Irlandais, sur ces mêmes rivages, les rudes leçons de la misère et des privations et afin de ne pas oublier les grands héros qui les précédèrent, ceux qui leur tracèrent si noblement le chemin, ils choisirent pour devise ces mots qui sont tout un poème : *Je me souviens*.

Ce n'est pas un vulgaire sentiment qui a inspiré aux organisateurs cette célébration. Ils ont voulu eux aussi que la génération nouvelle se rappelle les leçons de force et de courage chrétien données par les pionniers du peuple irlandais immigrés en ce pays.

Laissez-moi en quelques mots vous expliquer le symbole de notre monument, de ce grand signe que nous avons érigé en face de ce magnifique Saint-Laurent au glorieux cours, pour rappeler aux mémoires un événement qui ne s'effacera jamais.

La croix, c'est l'instrument de notre Rédemption dont le signe console les mourants et couvre leur tombe pour l'éternel repos ; la croix, c'est le signe qui apparaîtra dans les cieux au dernier jour, au jour de la Récompense.

C'est la croix celtique, la croix de l'Irlande, la croix de Patrick de Columbkil, la croix pour laquelle vos martyrs ont souffert, ont répandu leur sang et sont morts. C'est la croix de granit indestructible comme la foi dont elle est l'emblème.

Cette croix a été plantée sur le sol du Canada français, sur les rives du fleuve majestueux découvert par Cartier. L'histoire se répète. Dans les jours passés, la France, alors la nation la plus chrétienne, honorait les saints et les sages de l'Irlande, et enrôlait dans ses armées plusieurs vaillants de ses enfants.

Je me plais à répéter ici des pages de l'histoire qui nous sont familières et vous parler de l'héroïque charité de ces prêtres qui, à la prière de Mgr Signay, volèrent au secours des immigrants malheureux et se dévouèrent sous la direction du R. P. McGarran. Les archives de l'archevêché renferment encore les récits touchants de ces sublimes dévouements. Mon vénérable prédécesseur sur le siège de Québec, le cardinal Taschereau, alors jeune prêtre, écrivait : Mon seul regret est de n'être pas revenu plus tôt et d'être revenu trop tôt.

Ne sont-ce pas là des paroles dignes des apôtres qui se réjouissaient dans leurs tribulations.

L'histoire a enregistré les noms de nos prêtres qui, dans ces temps héroïques, payèrent de leur vie leur dévouement apostolique et leur amour pour leurs frères dans le Christ.

La croix du souvenir transmettra leurs noms à la postérité, hommage à la mémoire des vaillants missionnaires qui ont donné leur vie pour le plaisir de consoler.

Que cette croix brille comme tribut de reconnaissance des 500 orphelins recueillis dans les foyers hospitaliers des Canadiens français, avec la même affection que s'ils avaient été de leur famille et de leur sang qui devinrent l'orgueil et la joie de leur pays adoptif.

Que cette croix brille comme le symbole de l'union qui devra toujours unir les deux races qui appartiennent à la même foi parce qu'ils sont enfants d'un même père, Dieu, d'une même mère, la Sainte-Eglise, rachetés par le même sang précieux du Christ.

BRIAND

L'Action française a publié une biographie de M. Aristide Briand, le nouveau Président du Conseil en France, et ancien ministre des Cultes !

En voici quelques extraits ; on va voir quel triste sire gouverne notre ancienne mère-patrie :

"Le président du Conseil passa son enfance dans un cabaret interlope de Saint-Nazaire, connu sous le nom de : *A la Descente du Morbihan*. Le jeune Aristide (il avait alors de 10 à 12 ans) se proposait comme intermédiaire entre les dames qui fréquentaient l'établissement et les matelots en goguette qui en constituaient la principale clientèle.

"Après de médiocres études secondaires, Briand fit son droit, puis se fit inscrire au barreau de Saint-Nazaire. C'est à cette époque qu'il fut condamné, par le tribunal de Redon, pour outrage public à la pudeur commis dans les près de Saint-Nazaire : un mois de prison et 500 francs d'amende (4 novembre 1891). Il fit appel de ce jugement, qui fut confirmé par la Cour de Rennes : ce fut l'avocat général Frémont, aujourd'hui avocat général à Paris qui requit ; il le fit en termes sévères. Briand se pourvut en cassation : l'arrêt fut cassé pour "vice de forme dans la déposition des témoins." Renvoyé devant la Cour de Poitiers, Briand fut acquitté, mais les considérants furent infamants, — si infamants, que Briand, devenu ministre de la justice, prit des mesures pour en empêcher la communication à des tiers. Le barreau de Saint-Nazaire, ému par ces faits et par les mauvaises mœurs que le procès révéla chez Briand, nomma un rapporteur qui conclut à la radiation du barreau. Briand devança cette décision en donnant sa démission. Il voulut s'établir à Paris ; le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris refusa de l'inscrire.

"Aristide Briand se lança dans la politique ; il fit tour à tour de l'anarchisme, de l'opportunisme et du socialisme. C'est à ce dernier parti qu'il s'arrêta, après des expériences répétées. Il s'empara de l'idée de la grève générale, que le compagnon Tortelier avait lancée dans les milieux ouvriers, et il se fit, en la propageant, une renommée d'orateur populaire et de militant révolutionnaire.

"Sa carrière, depuis, est connue : on sait comment il s'empara du journal *la Lanterne* en en faisant chasser un de ses camarades, comment il mit la main sur les archives du Parti socialiste pour connaître l'état des cir-

conscriptions électorales et comment, ayant fait choix de celle de Saint-Etienne, il fut élu député.

"Député, il lâcha le socialisme pour devenir ministre."

Organisation Maçonnique

A titre documentaire, voici une copie authentique du tableau officiel secret de la Haute maçonnerie internationale. Ce tableau rédigé il y a 20 ans donne aujourd'hui encore une bonne idée de l'organisation maçonnique. Il a été dressé par feu le F. A. Pike, alors chef dogmatique de la Haute maçonnerie, dite Ecossaise (33 degrés de perfection). Il constitue le classement de la Maçonnerie supérieure en quatre Directoires centraux. (Washington, pour l'Amérique du Nord ; Montevideo, pour celle du Sud ; Naples, pour l'Europe ; Calcutta, pour l'Asie et l'Océanie) soumis, en 1890, au Suprême directoire dogmatique de Charleston, où le F. A. Pike résidait alternativement avec Washington et au Directoire exécutif siégeant déjà à Rome depuis 1870.

Aujourd'hui l'organisation supérieure de la Haute Maçonnerie universelle a été changée par le fait de l'établissement à Rome, depuis 1893, (20 septembre) du suprême directoire à la fois dogmatique et exécutif, dont le premier chef fut le Juif F. Adriano Lemmi et dont le successeur actuel est le Juif Ernest Nathan, maire de Rome.

Le prédécesseur exécutif du F. A. Lemmi (mort en 1906) était le F. A. Mazzini, organisateur avec le F. A. Pike, de la Haute Maçonnerie internationale.

Le directoire central de Naples a donc cessé d'exister, Rome l'a remplacé à la fois pour l'Europe et pour le monde entier.

Le chef du Directoire exécutif suprême de Rome avait, en 1890, pour lieutenants Grands Assistants (du F. A. Lemmi) les FF. A. Pirro APORTI, Luigi REVELLO et Ettore FERRARI, tous 33e. Ce dernier est actuellement le Gr. M. officiel du Gr. d'Italie, soumis à la juridiction supérieure du F. A. Nathan.

Le directoire de Washington gouvernait en 1890 26 provinces triangulaires, c'est-à-dire maçonniques (dont 2 en Canada : Montréal, F. G. M. provincial, D. WILLIS, et Hamilton, Gr. M. provincial, Hugh MURRAY.)

Ces juridictions triangulaires canadiennes s'étendaient alors en outre sur la Colombie britannique, le Nouveau Brunswick, la Nouvelle Ecosse, le Manitoba et l'île du Prince Edouard.

Actuellement, il y a lieu de croire que le Manitoba et les deux nouvelles provinces du Nord-Ouest constituent une province triangulaire, dont le siège est à Winnipeg, la ville la plus maçonnique de l'ouest, comme disait naguère le *Masonic Square*, de Winnipeg.

LUMEN.

Nous venons de recevoir un premier envoi de la *Vie populaire illustrée* de Jeanne d'Arc par Mgr Debout.

C'est un livre à propager. Il faut faire connaître chez nous l'admirable vie de Jeanne d'Arc.

Prix de propagande : au magasin..15 cts.
franco..20 cts.

DECLARATION

De Mgr l'évêque de Cahors

Devant la Cour d'Appel d'Agen

Le 28 Juillet 1909

Monsieur le Président,

MM. les Conseillers,

Je ne croyais pas avoir à commencer cette déclaration par une leçon d'apologétique. Je ne puis cependant me taire sur les digressions au moins étranges, et certainement étrangères à la cause dont M. l'avocat général a cru bon d'orner son réquisitoire.

Je rectifierai avec calme et en peu de mots ces affirmations historico-théologiques qui ont eu pour effet certain de froisser d'une manière très inattendue nos convictions religieuses.

Il est faux que le quatrième concile de Latran ait institué en 1215 la confession et le célibat ecclésiastique. On n'institue pas, on n'invente pas ce qui existe depuis des siècles et ce qu'on se borne à réglementer. Avant le concile de Latran, on se confessait, on était même obligé de se confesser plusieurs fois l'année et le concile s'est borné à réduire l'obligation à la confession annuelle.

Le texte allégué de saint Jean Chrysostome prouve que M. l'avocat général ne distingue pas la confession publique de la confession auriculaire ; et d'ailleurs je lui dirai que nous avons un texte bien antérieur au concile de Latran et à saint Jean Chrysostome. Notre-Seigneur ayant dit : "Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, retenus à ceux à qui vous les retiendrez", cette puissance de remettre ou de retenir institue le sacrement de Pénitence sous une forme judiciaire. Le prêtre-juge ne peut prononcer une sentence si le pénitent ne lui fait connaître l'état de son âme.

Il est faux que le concile de Latran ait institué le célibat ecclésiastique. M. l'avocat général ignorerait-il les ordonnances de saint Grégoire VII à ce sujet, ordonnances remontant au XI^e siècle ?

L'institution du célibat ecclésiastique est des premiers siècles et quant au texte de saint Paul cité par M. l'avocat général, il est fâcheux qu'on n'ait pas compris, d'après le contexte, qu'il est question d'une simple femme de ménage.

Nous ne dirons rien ni de Josué, ni de Jonas, ni de l'Inquisition si opportunément rémemorés par M. l'avocat général ; il manquait à la nomenclature la Saint-Barthélemy et la révocation de l'Edit de Nantes.

J'estime que les fantaisies historiques de M. l'avocat général justifient amplement, et bien mieux que de longs arguments, les mesures que j'ai prises contre les livres qui dénaturent l'enseignement de l'histoire.

Venons maintenant aux faits qui motivent notre comparution devant la cour.

A la date du 15 décembre 1908, l'Evêque de Cahors publiait une Lettre Pastorale portant condamnation de livres mauvais et d'écoles mauvaises. Par son ordre, cette Lettre fut lue dans toutes les églises du diocèse. Loin de contester ces faits, et les ordres donnés, l'Evêque reconnaît qu'il a lu lui-même en chaire la lettre incriminée, afin de n'être pas réduit à la simple condition de complice, pour un acte dont il revendique l'entière responsabilité.

Dix Prêtres sont accusés en même temps que l'Evêque ; ils sont de ceux qui, au dire de M. le Procureur de la République près le Tribunal de Cahors, forment comme l'élite du clergé

Cadurcien, pour la dignité de vie, le talent et l'influence acquise. J'unis volontiers mon témoignage à celui de M. le Procureur ; je m'honore et me réjouis d'avoir près de moi de tels complices, et eux-mêmes, je le sais, sont heureux de se trouver en cette circonstance auprès de leur Evêque. Je dois cependant signaler une singulière coïncidence : parmi ces curés-doyens qui comparaissent avec moi, aucun n'avait dans les écoles de sa paroisse les livres condamnés, et à aucun d'eux ne peut être attribué un seul des faits qui parurent, à Cahors, donner quel que consistance à la déposition de M. l'Inspecteur d'Académie.

Mais pourquoi avons nous fait appel ?

Condamné à une amende minime, qui est comme annulée par l'application de la loi de sursis, je ne viens pas soutenir ici des intérêts matériels. Je n'y viens pas défendre mon honneur ; j'avais affirmé devant le tribunal de Cahors qu'il ne serait pas diminué, et il n'a pas même été effleuré.

Je ne viens pas surtout soumettre à votre appréciation l'enseignement que je donne à mon diocèse, car j'ai déclaré à mes premiers juges que je ne reconnaissais pas leur compétence sur ce point, et je n'ai qu'à renouveler devant vous la même déclaration, et à vous redire : je reste le juge de la doctrine chrétienne pour le diocèse de Cahors.

Il y a peu de jours, j'avais l'honneur d'offrir au Cardinal Andrieu le témoignage de mon humble et parfaite adhésion. L'Eminent Archevêque a déclaré ne relever que du Pape et de Dieu, en ce qui concerne l'enseignement qu'il donne à son diocèse. Je tiens à honneur d'affirmer aujourd'hui devant vous cette même doctrine, et je me permets d'adresser d'ici au très vénérable condamné de Bordeaux l'hommage de ma respectueuse admiration.

Nous ne venons pas davantage, mes prêtres et moi, accorder une acceptation indirecte, ni à la Loi de Séparation, justement condamnée par le Souverain Pontife, ni à aucune des lois scolaires qui ont couvert la France chrétienne de ruines morales et matérielles.

Nous venons, par le seul moyen qui est en notre pouvoir, protester contre une sentence que nous considérons comme injuste, car, si nous n'avions pas interjeté appel, certains catholiques auraient interprété notre silence dans le sens d'un aveu de culpabilité. Nous venons, Messieurs, revendiquer devant vous les droits de l'Eglise que nous avons l'honneur de représenter, les droits de l'âme des enfants que nous avons entrepris de défendre, les droits de cette liberté de conscience que provoque l'article premier de la Loi de Séparation.

Mais l'Eglise Catholique possède-t-elle en France des droits que nous puissions revendiquer ? Oui, certainement, puisqu'elle existe, conserve la même constitution et la même vie qu'autrefois. Veuillez vous-mêmes, Messieurs, constater la contradiction qui résulte du seul fait de notre comparution devant vous. Un Evêque, quelques curés-doyens, un vicaire, c'est-à-dire des représentants de tous les degrés de la hiérarchie, sont poursuivis au nom d'une loi qui déclare ne pas les reconnaître, et ils sont poursuivis comme tels et à raison de leurs fonctions. La hiérarchie catholique existe donc malgré le silence de la loi, et le texte légal qui affecte de l'ignorer reste impuissant devant le fait de l'indéfectibilité de l'Eglise. On dit que, séparés de l'Etat, nous n'avons plus de statut légal, c'est une erreur, nous avons un statut légal très réel qui est d'être persécutés. En France, où l'on prétend ne plus connaître l'Eglise et où on l'a privée de tout pouvoir social, on a su la reconnaître pour la dépouiller des

biens qui formaient son patrimoine, mais elle conserve quand même sa puissance morale dans toute son intégrité.

Quand donc l'Eglise dit aux catholiques : si vous voulez rester avec moi, ne fréquentez pas telle société que je vous signale comme mauvaise, ne lisez pas tel livre que je vous interdis comme impie, elle n'excède pas ses droits. C'est en vertu de ces droits qu'elle condamne, il y a douze ans, les livres d'histoire d'Aulard et Debidour, bien qu'ils fussent inscrits sur la liste officielle des livres autorisés pour les écoles. D'autres condamnations de ce genre furent prononcées par divers Evêques, qui en cela se conformaient aux ordres mêmes de Léon XIII : "Que les Evêques, agissant même comme délégués apostoliques, interdisent les livres et autres écrits nuisibles publiés ou répandus dans leur diocèse ; qu'ils s'efforcent de les retirer des mains des fidèles."

Suivant cette pratique de l'Eglise et se conformant aux ordres des Souverains Pontifes, l'Evêque de Cahors a condamné les livres qu'il a jugé mauvais et dangereux pour les enfants. Il en a condamné cinq, parmi les plus usités dans les écoles de son diocèse. Il est résolu à continuer, s'il y a lieu, car il ne peut se résoudre à garder le silence si les instituteurs continuent leur propagande d'impiété. Entre les mains d'enfants de six à treize ans, ces instituteurs mettent des livres où il est dit : "Le temps des religions révélées est fini, le règne des dogmes est passé...", "la science ne permet plus de croire", "ni à la révélation, ni aux livres saints", "qui contiennent des absurdités." (*Cours de Morale Bayet, et Payot.*)

"Nous sommes incapables de connaître rien de certain sur Dieu, l'âme et la vie future..., chacun peut se choisir une religion à son goût, ou même s'en passer." (*Mêmes auteurs.*)

Ces mêmes livres qui n'ont jamais un mot de blâme pour les sectes protestantes propagent contre l'Eglise catholique les plus odieuses calomnies : "Son action n'aurait pas été bienfaisante pour l'humanité, elle aurait maintenu l'esclavage, autorisé des actes de cruauté, tyrannisé le peuple et favorisé l'ignorance." Ainsi parlent Aulard, Calvet et d'autres. A cause d'un tel enseignement, nous avons qualifié de mauvaises les écoles où ces livres sont classiques, et rappelé aux parents le devoir impérieux qui leur incombe. Nous n'avons rien innové, mais simplement rappelé, et fait nôtres, des instructions qui remontent au pontificat de Pie IX, dont voici les paroles : "Les parents doivent retirer les enfants des écoles devenues mauvaises, dussent-ils s'exposer eux-mêmes à la perte de leurs biens et même de la vie (1)."

Nous sommes venus ici, Messieurs, pour défendre les droits des enfants. D'après la sentence du tribunal de Cahors, l'acte de l'instituteur qui, dans une liste autorisée, choisit un ouvrage pour ses élèves, serait un acte de l'autorité publique. Mais ni la loi qui est muette sur ce choix, ni les règlements qui ont varié plusieurs fois depuis 1882, n'ont pu conférer à l'instituteur cette sorte d'infailibilité. Si l'acte de l'instituteur choisissant parmi d'autres ouvrages, et parce que tel est son bon plaisir, un livre hostile à la religion de ses élèves, devient un acte de l'autorité publique, si cette autorité est ainsi abandonnée aux caprices d'un sectaire, sans qu'il ait à tenir compte ni de la volonté des parents, ni de la conscience de l'enfant, cet acte prétendu d'autorité devient réellement un acte d'impiété et de lâcheté officielle.

Acte d'impiété, car il impose à l'enfant des doctrines hostiles à ses croy-

ances, à celles de sa famille, à celles de la France, Messieurs, car notre pays est moins peuplé qu'on ne dit d'incroyants, et les enfants de France possèdent un droit dont nul ne peut les priver sans injustice : le droit de connaître Dieu.

Acte de lâcheté, que nous signalons ici à tous les hommes de cœur. Lâche est l'instituteur qui impose à l'enfant la lecture et l'étude d'un livre impie, afin que cet enfant qui lui est livré sans défense, par des parents trop confiants, devienne, au gré de son maître et à son image, un incrédule et un libre-penseur.

Et nous, Evêque et prêtres, nous serions des lâches si, voyant ces dangers que courent ces enfants, nous ne les détentions pas. Quand ces tout petits vont à l'école, vers six ans, ils ont au cœur la foi chrétienne, naïve et simple, l'enseignement d'une mère en a développé le germe, et les leçons du prêtre doivent compléter l'enseignement maternel. Ce petit écolier de six ans possède ce que nous appellerions volontiers la virginité de la foi ; malheur à qui lui fera perdre ce noble privilège. Jésus-Christ a dit : "Malheur à celui qui aura scandalisé un seul de ces petits qui croient en moi ; mieux vaudrait pour lui être précipité au fond de la mer, une meule de moulin au cou." Nous croyons qu'il n'est pas hors de propos de redire ici ces paroles qu'on entend plus souvent à l'Eglise, et nous ajouterons avec une conviction profonde : si l'acte de l'instituteur qui fait perdre la foi à un enfant est réputé acte de l'autorité publique, malheur à la nation qui fait de ses lois même un instrument d'apostasie !

Enfin, nous sommes ici pour revendiquer devant vous les droits de la liberté de conscience ; nous demandons, nous chrétiens, à n'être pas traités au xxe siècle comme au temps de Julien l'Apostat, où la tyrannie impériale fermait les écoles chrétiennes et déclarait les serviteurs du Christ incapables d'enseigner. Puisque l'Etat nous impose la construction et l'entretien d'écoles publiques, où des maîtres, payés par nous, enseignent en son nom, nous demandons que ces écoles ne soient pas rendues inaccessibles à nos enfants, par l'enseignement qu'on y donne et les livres qu'on choisit. Nous plaçant sur ce terrain constitutionnel et légal que régit la loi de 1882, nous demandons pour la conscience de nos enfants un respect absolu. Sommes-nous trop exigeants ?

Dès 1880 Jules Ferry disait : "L'école doit être neutre au point de vue religieux, mais il y a deux espèces de neutralité, ou si vous voulez, deux manières de comprendre la neutralité dont il s'agit : la neutralité confessionnelle et la neutralité philosophique, et c'est résolument que je vous dis : il ne s'agit ici dans cette loi que de la neutralité confessionnelle (2)."

Ces paroles étaient-elles sincères ? il est permis d'en douter, car celui qui les prononça n'hésitait pas à dire plus tard que son idéal était d'"organiser la société sans Dieu."

C'est cependant la promesse de la neutralité confessionnelle qui déterminait le vote de la loi de 1882. Elle fut observée au début, et l'on affecta de recommander aux instituteurs le respect de toutes les croyances ; on leur imposa même de conserver dans l'enseignement de la morale certaines vérités fondamentales admises par les divers cultes reconnus. C'était la période de transition, elle fut courte, et cependant il existe encore aujourd'hui des catholiques qui ont foi en la neutralité scolaire, s'obstinent à croire qu'il suffit de la réclamer. Ces catholi-

(1) Lettre aux évêques d'Amérique.

(2) Discours du 23 décembre 1880.

ques sont trois fois dans l'erreur : ils demandent ce qu'on ne veut pas leur donner, ils demandent ce qu'on ne peut pas leur donner, ils demandent ce qui est une injure à Dieu.

Les timidités et les hésitations de 1882 ont disparu, et l'idée même de la neutralité confessionnelle a prodigieusement évolué. A la neutralité qui se disait *respectueuse*, et gardait quelque souvenir de religion, a succédé la neutralité *dédaigneuse* qui se contentait d'ignorer, et nous en sommes à la neutralité *hostile*. Celle-ci est la vraie neutralité qu'on voulait établir.

L'école se dit neutre parce qu'elle ne favorise aucun culte, elle est hostile parce qu'elle les combat tous. Au nom de cette neutralité, l'instituteur enseigne à l'enfant qu'il n'est pas raisonnable de croire à la religion de sa mère, parce que cette religion est fondée sur la parole de Dieu, et que nous ne savons, et ne pouvons savoir, si Dieu existe et s'il peut nous parler. Au nom de cette neutralité l'instituteur impose à l'enfant ce dogme fondamental : la raison humaine ne connaît que ce que les yeux voient et ce que les oreilles entendent, ce qu'elle peut constater par les sens ; et cet autre dogme : aucune autorité ne peut imposer à la raison une croyance que la raison ne peut vérifier et expliquer. Ainsi au *credo* catholique est substitué le *credo* de la libre-pensée.

L'école neutre idéale, telle qu'on la comprend aujourd'hui, est donc celle qui apprend à l'enfant à se passer de tout enseignement d'autorité, ou plutôt celle qui, à l'autorité de la mère et à l'autorité de l'Eglise, substitue l'autorité de l'instituteur. Car il est souverainement ridicule de dire à l'enfant que sa raison seule résoudra les problèmes religieux ; l'enfant, qu'on le veuille ou non, restera toujours un être enseigné. S'il ne croit plus à la parole de sa mère, ni à celle de l'Eglise, parce que l'instituteur lui a dit que sa mère et l'Eglise l'ont trompé, ce sera pour croire à la parole de l'instituteur, et il a, dans l'espèce, l'autorité qui revient à une ignorance bien grande doublée d'une suffisance plus grande encore. Car tel est bien l'état d'âme des instituteurs qui se font les apôtres de la libre-pensée.

Nous avons le devoir de révéler à nos diocésains les dangers toujours grandissants de cette école prétendue neutre. Mauvaise dans son origine et son principe, elle est devenue détestable par suite de l'effort envahissant de la libre-pensée. Nous n'avons aucun regret d'avoir accompli ce devoir, et, si nous sommes venus ici, en appel, c'est surtout en vue d'obtenir qu'un plus grand nombre de catholiques sortent enfin de la quiétude où ils sommeillent depuis 27 ans.

Evêques et prêtres, nous sommes accusés d'avoir voulu faire échec à la loi d'obligation scolaire. Nous sommes innocents de ce délit, car nous n'avons pas voulu que l'école publique fût désertée, mais nous avons demandé qu'elle fût assainie, désinfectée, rendue accessible aux enfants catholiques.

Jadis aucun Européen n'était admis au Japon sans avoir foulé aux pieds le crucifix ; cette pratique odieuse est supprimée depuis longtemps sur le sol de l'Empire du Soleil Levant. Mais nous ne voulons pas qu'on l'établisse sur la terre de France, et qu'on oblige les enfants catholiques à renier leur baptême avant de franchir le seuil de l'école primaire publique.

M. l'abbé Joseph Hector Desrochers, vicaire à Holyoke, Mass., décédé le 30 juillet dernier, était membre de la Société d'une messe (section provinciale.)

Eug.-C. LAFAMME, Ptre,
Secrétaire.

Archevêché de Québec.

Les Knights of Columbus

L'Union de Woonsocket au lendemain de la convention de Mobile a publié l'intéressant article qui suit au sujet des *Knights of Columbus* :

Le congrès des *Knights of Columbus* a eu lieu récemment à Mobile, Alabama. On y remarquait parmi les délégués, plusieurs Canadiens français de la Province de Québec, et ce n'étaient pas les moins enthousiastes ; nous constatons avec plaisir qu'il n'y avait pas un seul Franco-Américain, ou au moins pas un seul qui puisse se réclamer tel.

Ce congrès a donné lieu à de grandes manifestations publiques, promenade, excursion, messe pontificale et le bal traditionnel.

Peu de modifications ont été faites aux statuts et règlements ; il est vrai de dire, qu'au point de vue financier, la société semble être sur des bases tout à fait solides.

On a accepté, à peu près sans discuter, la recommandation du bureau général, de prélever un fonds de \$500,000.00, à raison d'une piastre par membre pendant deux ans, pour créer 50 bourses à l'université de Washington.

Ces bourses seront au bénéfice des enfants des membres.

Voilà un acte digne des plus beaux éloges. Les *Knights of Columbus* ont donné là un exemple qui mérite d'être suivi par les sociétés canadiennes et franco-américaines.

Ce ne sont pas seulement de belles paroles qu'il faut, mais surtout des actions.

Les *Knights of Columbus* ont inauguré là un mouvement splendide pour le bénéfice des jeunes Irlandais ; ils sont assez habiles pour y faire contribuer nos bons Canayens de la Province de Québec, qui vont s'empresse de verser leur obole ; il faut se montrer généreux, pristi ! Ils ne songeront pas, ces bons *Knights Canayens*, qu'ils ont chez eux plusieurs excellents collèges classiques et des universités catholiques, qui valent bien des fois l'université de Washington et qui auraient aussi besoin d'aide et d'encouragement ; ils n'ont pas songé qu'en s'organisant chez eux, ils pourraient protéger leurs propres enfants. Non, ils sont retournés à Québec enthousiasmés, bien convaincus que les *Knights of Columbus* vont sauver l'Eglise en Amérique.

Faut-il être naïf à ce point ?

Se sont-ils demandé ces bon *Knights canayens*, si les idées ultra-libérales semées parmi notre jeunesse catholique par leur ordre ne sont pas plutôt de nature à conduire cette jeunesse au sein de la franc-maçonnerie ?

Sa Grandeur, Mgr McFaul, vient de répéter encore une fois que les Irlandais ont perdu des millions de catholiques.

Ces défections si déplorables ne sont-elles pas causées en grande partie par cet esprit de libéralisme religieux ?

Le libéralisme est un mal. Pourquoi alors l'introduire davantage dans notre catholique province de Québec ?

La convention a fait un changement radical dans l'administration. Le grand chevalier a été remplacé.

Le nouveau grand chevalier est un M. J. J. Flaherty de Philadelphie et voici ce que dit à son sujet la revue *America* :

" En élisant M. Flaherty de Philadelphie, grand chevalier de leur société, les *Knights of Columbus* ont donné une preuve insigne de leur détermination à ne choisir pour ce poste que le meilleur homme et à récompenser les services éminents de celui qui s'est dévoué pour leur prospérité. Au

cune action de la part d'une telle société ne pouvait donner meilleur assurance aux évêques et aux prêtres de ce pays qui s'intéressent à cet ordre. "

On dirait un soupir de soulagement de la part de l'élément conservateur de la société qui s'alarmait non sans raison des idées libérales jetées à profusion dans le monde catholique par cette organisation.

Y aura-t-il changement dans la direction ?

La même revue ajoute : " Renfermant dans son sein des jeunes gens de toutes les classes, l'ordre des *K. of C.* peut facilement être ou un moyen d'amélioration ou un instrument de destruction. Plus que toute autre sorte d'organisation, les sociétés secrètes ont besoin de la direction et du contrôle de l'autorité pour les empêcher de faire du mal là-même où elles se proposent de faire du bien. Les *Knights of Columbus*, forment un corps capable d'accomplir un bien immense pour la religion et la morale. En tant que catholiques, ils ne peuvent arriver à leur excellent but que s'ils se soumettent aux autorités religieuses. Ils ont si bien compris cela que, officiellement ou non, ils ont jugé à propos de demander l'approbation aux autorités romaines. Il ne leur est pas nécessaire d'aller à Rome. Ils n'ont besoin que de la faveur de leurs évêques et de leurs prêtres ici. Sans cela Rome ne les approuvera jamais, tandis que s'ils se conforment à cette condition, Rome leur accordera la plus cordiale approbation. "

Du bien pour la religion et la morale ! Dans ce cas, les *Knights* ont besoin de renoncer à leurs bals, à leurs danses et à la coutume d'y conduire la jeunesse ; ainsi le veut la théologie des Pères de l'Eglise.

La prochaine convention des *Knights of Columbus* aura lieu à Québec. Ce sera sans doute le signal d'une évangélisation en masse de nos frères de la province de Québec.

Voici comment l'*Indépendant* apprécie cette visite :

" Les *Knights of Columbus* profitent-ils du congrès de Québec pour mettre à leur tête un Canadien français ?

" C'est ce que l'avenir dira.

" En attendant, il n'y a aucun doute que les GOGOS québécois de langue française se laisseront embrigader en grand nombre par les *Knights of Columbus* qui sont ouvertement hostiles à notre race et à notre langue "

EN PASSANT

Nous y sommes La dépêche suivante de Londres nous apprend que nous allons enfin tomber complètement aux mains des impérialistes :

" Une grande armée impériale unie et bien homogène, bien disciplinée, tel sera le résultat de la conférence impériale qui se tient actuellement au bureau de l'étranger à Londres.

" La conférence a arrêté des plans d'organisation remarquablement bien préparés. Il est entendu que les troupes devront être debout quand le signal sera donné. On va établir des collèges militaires, et les officiers seront régulièrement changés d'une colonie à l'autre, afin de garder la plus grande uniformité dans les troupes.

" Dans un récent discours dans lequel il parlait de la force probable de l'empire, le ministre de la guerre, M. Haldane estimait que la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Transvaal pourront fournir un total de quarante-eux divisions, ce qui équivaut à vingt-trois

armées de corps, le même nombre que dans l'armée allemande.

—o—

A propos d'un nouvel évêché Une dépêche de Winnipeg mande que la rumeur qu'un nouvel évêché allait être créé dans l'Ouest du Canada, avec le siège épiscopal à Regina, a repris vigueur, et de nouveau cette question fait le sujet des commentaires dans notre région.

On mentionne plusieurs dignitaires parmi lesquels serait choisi le nouveau titulaire, et entre autres : M. l'abbé Cherrier, de l'Immaculée Conception, Winnipeg ; M. l'abbé J. C. Sinnett, vicaire général du diocèse de Prince Albert ; M. l'abbé Béliveau, chancelier et économiste du diocèse de St-Boniface, et de M. l'abbé Burk, éditeur du journal *Register* de Toronto.

Tout indique que la création du nouveau diocèse est décidée, et la nouvelle officielle en sera donnée au Concile plénier qui sera tenu à Québec le 19 septembre prochain.

En mai dernier, une conférence eut lieu au palais épiscopal de Saint-Boniface entre Mgr Langevin et NN. SS. Pascal et Légal. C'est Mgr Langevin, le métropolitain, qui présida.

Les trois noms furent choisis au cours de cette conférence et envoyés à Rome.

L'élément anglais de l'archidiocèse désire voir un prêtre de langue anglaise recevoir la dignité épiscopale d'un autre côté dit le *Manitoba Free Press*, il faut se rappeler que les Canadiens français qui ont été depuis de nombreuses années les premiers prêtres à évangéliser dans l'Ouest du Canada ont consacré et donné leurs vies à la cause catholique dans l'Ouest. "

—o—

Quelle honte ! Nous lisons dans un journal protestant français de Montréal :

" Malgré les avertissements des journaux de sacristie, l'Ordre indépendant des Forestiers, société fraternelle fondée par un franc-maçon protestant, continue à faire de nombreuses recrues. Pendant le mois de mai, Québec a recruté 243 nouveaux membres, tandis qu'Ontario-Centre n'en a recruté que 182. C'est à faire croire que nous sommes à la veille d'une éclipse totale du sentiment religieux dans la province. "

On se souvient que des journaux canadiens-français ont poussé des cris de joie en annonçant que Québec, (le château-fort du catholicisme et de notre nationalité) arrivait bon premier dans le recrutement des membres en faveur d'une société neutre sortie des loges et dirigée par des francs maçons. Quelle honte !

—o—

La servilité politique Le *Franc Parler* dénonce fortement la servilité politique pratiquée par la majorité de notre population que fanatise la presse de parti :

" Des journaux partisans voudraient que les membres de leur parti soient comme des serfs ; qu'ils suivent leur parti comme les esclaves antiques suivaient leurs maîtres ; qu'ils sacrifient leur liberté d'appréciation sous peine d'ameuter contre eux leurs anciens amis.

" Décident-ils un jour, pour des raisons très graves, de quitter les bas-fonds du parti-prise pour prendre une allure franche et libre, ils ne se voient plus considérés que comme des riens ; parce qu'ils ne suivent plus, ils se font dire des injures. "

Puis le confrère discute le cas de M.

Prévost qui depuis un an donne des signes d'indépendance politique.

"L'on ne veut pas, dit-il, d'hommes libres, l'on ne veut que des serfs qui soutiendront toujours le parti envers et contre tous : telle est à brûle-pourpoint la thèse soutenue par les journaux de coterie.

"Eh bien non, nous croyons que les Canadiens ont plus que cela le souci de la dignité politique, et qu'ils ne mordront pas à ces hameçons sans amorces.

"Que l'on appuie les ministériels ou les oppositionnistes si l'on croit qu'ils représentent la bonne cause, soit ; mais qu'on ne renonce en aucun cas à la dignité d'hommes libres.

"Qu'on ne craigne pas de se détacher d'une coterie dès qu'elle ne mérite plus notre approbation.

"Que l'on conserve la noble indépendance des vrais patriotes qui savent placer le pays avant le parti, et que l'on foule aux pieds les feuilles saugrenues qui ne veulent prêcher que la servilité politique."

—o—

Tablettes historiques

Ces jours-ci on placera à Québec des inscriptions qui rappelleront les faits et endroits historiques suivants :

La maison du duc de Kent (1791 à 1794).

La maison où Montcalm résida en 1758 et 1759.

La maison de Guillaume Couillard.

Emplacement de la première chapelle érigée à Québec.

Le site de la porte du Palais

La maison qui servit de première résidence à la Mère de l'Incarnation, et aux Ursulines.

La maison où mourut l'historien Garneau.

La fontaine Champlain, au pied du Cap.

Le site de la résidence de Charles Aubert de la Chesnoye, ancêtre de la famille de Gaspé.

Le site du premier cimetière de Québec.

L'endroit où fut fondé le *Canadien*.

Le site du couvent construit en 1632 par la Sœur de Bourgeoys.

L'endroit où s'élevait la porte Prescott.

L'église de Notre-Dame des Victoires.

Le terrain de la Cie des Cent Associations.

L'emplacement du collège des Jésuites fondé en 1635.

Le lieu de sépulture du général Montgomery, tué en 1776.

L'emplacement du moulin à vent du Mont Carmel appelé le *Cavalier du Moulin*, souvenir du siège de Québec.

L'emplacement de la maison de Mme de la Peltrie (1644), puis de Mgr de Laval (1659-1661).

Le site du palais des intendants construit en 1686.

Emplacement du monastère élevé en 1681 par les Récollets.

—o—

Condamnation inique

Le vaillant évêque de Cahors dont nous publions ailleurs le beau et vigoureux plaidoyer qu'il prononça devant ses juges vient d'être condamné par le tribunal d'appel ainsi que plusieurs curés.

Voici la dépêche de Toulouse qui annonce cette inique condamnation et le faux principe qu'elle pose en matière d'enseignement.

"La cour d'appel d'Agen vient de rendre son arrêt dans l'affaire de l'évêque de Cahors et des curés doyens du

Lot, condamnés, l'évêque à vingt-cinq francs d'amende, et les curés à seize francs, avec sursis, par le tribunal de Cahors, pour avoir, dans un mandement lu en chaire, interdit aux enfants la fréquentation des écoles laïques où il serait fait usage des livres d'histoire et des manuels de morale condamnés par l'autorité ecclésiastique. La cour confirme le jugement de première instance, mais supprime le sursis dont l'évêque de Cahors bénéficie.

Dans ses considérants, le tribunal se montre sévère pour les évêques et les curés qui doivent laisser les instituteurs en repos, et laisser à l'Etat la direction de l'enseignement public."

—o—

Le Cheval de Troie

Nous détachons la note suivante d'un article du *Franco-Américain* concernant la prochaine Convention des *Knights of Columbus* à Québec :

"C'est l'histoire du cheval de Troie qui se répète.

On nous a enseigné que Ulysse et ses compagnons réussirent à s'emparer de la ville de Troie en se dissimulant dans un cheval de bois, l'assimilation entrera dans la vieille cité de Champlain et de Mgr de Laval abritée par le nom des *Knights of Columbus*."

—o—

Au voleur !

On sait que M. Feron-Vrau avait acquis des Assomptionnistes d'importants meubles, le journal la *Croix* et les diverses publications de la *Bonne Presse*.

A la requête de M. Ménage, liquidateur de la congrégation des Assomptionnistes, la Cour d'appel de Paris annula les actes de vente et d'achat.

M. Feron-Vrau s'était pourvu en cassation contre cet arrêt. La Chambre des requêtes, sur le rapport du conseiller Moras et les conclusions de l'avocat général Lombard, vient de rejeter son pourvoi.

Cet attentat à la propriété, qui avait soulevé l'indignation de toute la presse, se trouve ainsi confirmé par la Cour suprême. — (La *Semaine religieuse* de Cambrai)

Les Knights of Columbus

Et Mgr Archambeault

Sous ce titre nous lisons dans la *Croix* de Montréal :

"Les *Knights of Columbus* du district de Trois-Rivières, ont subi un grave échec, en ne pouvant pas obtenir la permission de s'implanter dans le diocèse de Joliette. Les promoteurs du mouvement se sont d'abord adressés à Mgr Joseph-Alfred Archambeault pour lui demander son autorisation, mais Sa Grandeur a cru devoir la leur refuser, jusqu'à ce qu'on lui apporte une approbation de la part de l'Ordinaire du diocèse de Trois-Rivières, recommandant cette société.

"Ou l'on a craint de tenter une épreuve auprès des autorités ecclésiastiques de Trois-Rivières, ou cette épreuve a été faite sans succès, en tout cas, les organisateurs de cette société ne se sont pas présentés de nouveau devant Mgr l'Evêque de Joliette."

La *Nouvelle-France*, sommaire du mois d'août 1909 : M. Tamisier, S. J., Etudes sur le modernisme ; Fr. Canidie, O. M. C., Au pays de Montcalm (suite) ; Raphaël Gervais, Erreurs et préjugés : Correspondance entre Alcipe et Raphaël Gervais ; Mgr L. A. Paquet, L'Eglise et l'éducation : Conclusion. L'Eglise et l'Education au Canada (suite et fin) ; Don Paolo-Agosto, Pages romaines.

En vente à la "Propagande des Bons Livres"

— (: o :) —

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la "Vérité"

Le Drapeau National des Canadiens français Magnifique volume de plus de 300 pages sur la question du drapeau national, Carillon-Sacré-Cœur. 25 cts franco.

Explication littéraire et sommaire du catéchisme de Québec, Montréal et Ottawa par le R. P. Lasfargues. Relié franco, 25 cts. doz. franco \$3.00

J. Albert Valiquet. Histoire d'une vocation religieuse, broché 20 cts franco, relié 30 cts franco.

Petit manuel antialcoolique par le Chanoine Sylvain.

L'unité 5 cts franco.

La doz. 30 cts franco.

LES DIMANCHES CHEZ SOI

Revue supplément de l'*Univers*, paraissant chaque semaine ; illustrée \$1.00 six mois, \$2.00 par année.

On s'abonne à nos bureaux.

La langue française au Canada par J.-P. Tardivel. 10 cts franco.

Rectification du vocabulaire, H. Roulland, franco \$1.00.

Nos Origines littéraires, l'abbé C. Roy, franco 85 cts.

Vie et travaux de J.-P. Tardivel, Mgr J. Fèvre, franco 60 cts.

Entre amis, R. P. L. Lalande, S. J., franco 75 cts.

Socialisme et Christianisme, Mgr Stang (traduction de M. l'abbé D. M. A. Magnan) franco 55 cts.

La Première Canadienne au Nord-Ouest, l'abbé G. Dugas, franco 25c.

Une fleur mystique de la Nouvelle-France, (Vie de Mère Marie Catherine de St-Augustin) R. P. L. Hudon, S. J., franco 70 cts.

A la recherche de la vérité révélée, essai d'apologétique chrétienne par l'abbé D. M. A. Magnan Franco 25 cts.

La question ruthène franco 12 cts. (Mémoire du R. P. Delaëre).

Le manuel du citoyen catholique

Ouvrage à propager parmi les jeunes gens, les hommes de demain.

Ce livre contient une belle et solide réfutation des erreurs du libéralisme. L'unité 10 cts franco. La doz. \$1.00 franco.

Ouvrages de Pierre l'Ermite

ET DE QUATRE l...75c. franco.

ET ÇA... ?.....75c. "

LA BRISURE.....75c. "

LISEZ-MOI ÇA l.....75c. "

LE SOC.....75c. "

Fables de La Fontaine. Recueil de 30 fables choisies formant un magnifique album pour enfants ; illustrations en couleur, relié, couverture dorée, grand format. 50 cts franco.

Mgr Freppel (Œuvres choisies.) La divinité de N. S. Jésus-Christ. Conférences prêchées à la jeunesse des écoles ; précédées d'une notice biographique de l'auteur. 1 vol. franco 35 cts.

Petit catéchisme de tempérance et de tuberculose par Edmond Rousseau. Approuvé par Mgr l'Archevêque de Québec. Nouvelle édition ; 45 pages ; 10 gravures. 15 cts franco.

Par la lutte et par l'amour, R. P. Hugolin.

Petit roman de tempérance écrit par un religieux canadien ; ouvrage populaire à propager dans nos villes et nos campagnes.

7 cts franco. La doz. 75 cts franco.

La Douzième Heure, par C. Vincent.

L'épopée de l'église ; au temps des Apôtres. Gros volume 230 pages, illustré. 40 cts franco.

Le Livre du Pèlerin

Guide indispensable pour celui qui entreprend le pèlerinage de Jérusalem, aux Lieux Saints de Palestine ; nouvelle édition augmentée du voyage en Egypte. Cartes, itinéraires, notes de voyage, histoire, cantiques, prières, etc. 35 cts franco.

La Vie de Jeanne d'Arc par Mgr Debout. 350 pages, nombreuses illustrations. 20 cts franco.

Pascal (œuvres choisies) pensées et opuscules. 1 vol. franco 35 cts.

Bourdaloue (œuvres choisies) choix des sermons. 1 vol. franco 35 cts.

Fénelon (œuvres philosophiques). Traité de l'existence et des attributs de Dieu ; Entretiens sur la religion ; lettres sur divers sujets de métaphysique et de religion. 1 vol. 35 cts franco.

Alcool et Alcoolisme par E. Rousseau, dernière édition ; cartonné, nombreuses illustrations. 55 cts franco.

La Foi de nos Pères par Mgr Gibbons. Edition populaire, 40c. franco.

La Propagande des Bons Livres
Bureaux de la "Vérité"
près Québec